



Montréal, le 5 février 2004

M. Jacques Laurier
1220, rue Thérberge
Brossard (Québec)
J4W 2N1

**Objet : Demande relative à la détermination du coût du service du Distributeur
et à la modification des tarifs de distribution d'électricité
Dossier R-3492-2002 – Phase 3**

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre lettre datée du 26 janvier 2004 dans laquelle vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont été déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

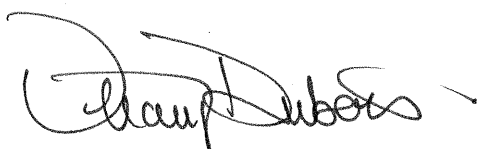
Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

.../2

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 29 janvier 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Véronique Dubois', with a stylized flourish at the end.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/sp

Modulation

Brossard, le 26 janvier 2004

Régie de l'Energie
Attention: Secrétaire
B.P. 001
Tour de la Bourse
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : *Demande d'augmentation du tarif d'électricité*

Madame, Monsieur,

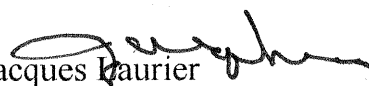
Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre que je fais parvenir à Hydro-Québec en réponse à leur demande d'augmentation de tarif basée sur la consommation d'électricité.

Je consomme annuellement une moyenne de 40 000kwh ayant décidé il y a une trentaine d'années de me faire construire un cottage pour y élever ma famille.

J'apprécierais grandement que cette demande de l'Hydro-Québec ne soit pas prise en considération.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

JL/II


Jacques Laurier
1220, rue Théberge, Brossard (Québec) J4W 2N1
(450) 466-1747

Brossard, le 26 janvier 2004

Hydro-Québec
Service à la clientèle
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Jacques Laurier
1220, rue Théberge
Brossard**

Madame, Monsieur,

Je viens de prendre connaissance de votre demande d'une augmentation de tarif de l'électricité basée sur la consommation annuelle.

Permettez-moi de vous manifester ma plus vive opposition à cette demande en tant que consommateur résidentiel.

Lorsque j'ai fait construire ma résidence à Brossard en 1973, les plans initiaux prévoyaient un chauffage à l'huile et , en cours de construction, j'ai demandé au contracteur de modifier le système de chauffage pour celui de l'électricité.

À cette époque, la publicité d'Hydro-Québec nous demandait d'être: "*hydro-québécois*" et l'on nous rabattait les oreilles en nous disant: "*l'eau coule toujours dans les rivières*".

Avoir su, je n'aurais pas modifié les plans et j'aurais opté pour le chauffage à l'huile.

À titre de comparaison, est-ce que les utilisateurs de véhicules utilitaires qui consomment beaucoup plus d'essence verront le coût du litre d'essence varier selon leur consommation?


.../2

Est-ce que le coût du chauffage à l'huile et au gaz naturel variera selon la consommation?

Cette demande modulaire n'est aucunement justifiée dans les circonstances. À ce que je sache, Hydro-Québec n'est pas un organisme charitable et ne représente pas le Ministère du Revenu.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

JL/II


Jacques Laurier
1220, rue Théberge, Brossard (Québec) J4W 2N1
(450) 466-1747